

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



**QUARANTE-TROISIÈME SESSION**

*Documents officiels\**

DEUXIÈME COMMISSION  
41e séance  
tenue le  
vendredi 11 novembre 1988  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 41e SEANCE

Président : M. NAVAJAS-MOGRO (Bolivie)

puis : M. OTOBO (Nigéria)

SOMMAIRE

REVISIONS AU PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1984-1989 (PROLONGEE JUSQU'A 1991) ET  
PROJET D'INTRODUCTION AU PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1992-1997 (suite)

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE  
CATASTROPHE (suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE  
(suite)

- a) STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES  
NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)
- b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)
- f) TENDANCES A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

---

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/43/SR.41  
5 décembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 5.

REVISIONS AU PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1984-1989 (PROLONGEE JUSQU'A 1991) ET PROJET D'INTRODUCTION AU PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1992-1997 (suite) (A/43/6 et Corr.1, A/43/16 (Parties I et II), A/43/329 et Add.1; A/C.2/43/L.9; A/C.5/43/CRP.4)

1. M. PAPADATOS (Grèce), parlant au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, dit que les révisions au plan à moyen terme proposées par le Secrétaire général sont le fruit de consultations intenses et tiennent compte des vues de tous les groupes; les propositions supplémentaires présentées par le Groupe des 77 bouleverseraient la structure générale de ces révisions. Les Douze ne sont pas en mesure d'approuver les propositions du Groupe des 77 avant de les avoir examinées plus avant.

2. M. ELGHOUAYEL (Tunisie) dit que le Groupe des 77 est prêt à poursuivre ses consultations avec les Etats membres de la Communauté européenne.

3. M. LICHTINGER (Mexique) craint que, si la Deuxième Commission diffère l'examen de cette question, ses vues ne parviennent trop tard à la Cinquième Commission.

4. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) signale que la Cinquième Commission a examiné la question intitulée "Planification des programmes" le matin même et entend reprendre cet examen la semaine suivante; de fait, il est relativement important que les conclusions de la Deuxième Commission lui parviennent dès que possible bien qu'aucune date limite n'ait été fixée.

5. M. ELGHOUAYEL (Tunisie) dit qu'afin de ne pas désorganiser le calendrier de l'Assemblée générale, les vues exprimées à la Deuxième Commission devraient être communiquées à la Cinquième Commission et qu'il était préférable de ne pas poursuivre l'examen d'une question qui intéressait davantage cette dernière.

6. Le PRESIDENT propose que les extraits pertinents des comptes rendus analytiques des 30e, 39e et 41e séances de la Deuxième Commission, tenues respectivement les 2, 10 et 11 novembre 1988, soient communiqués au Président de la Cinquième Commission comme représentant les vues exprimées par la Deuxième Commission au sujet des questions évoquées dans le document A/C.2/43/L.9

7. Il en est ainsi décidé.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

Projet de résolution sur une stratégie internationale de lutte contre l'infestation acridienne, en particulier en Afrique (A/C.2/43/L.41)

8. M. GHONDA NAPO MBE LUKUYA (Zaïre) dit que la nature récurrente et l'ampleur géographique de l'infestation acridienne donnent à ce fléau des dimensions

/...

(M. Ghonda Napo Mbe Lukuya, Zaïre)

internationales. Le cycle actuel devant, selon les prévisions, se poursuivre pendant quelque temps, la lutte contre l'infestation acridienne ne peut plus être menée sous forme d'opération d'urgence mais devrait s'inscrire dans le cadre d'une campagne internationale, en particulier en Afrique. Une telle stratégie est conforme aux conclusions du rapport du Secrétaire général sur l'assistance économique spéciale et les secours en cas de catastrophe (A/43/731) et aux recommandations de la récente Conférence internationale sur le péril acridien, qui a été convoquée pour unir l'expertise technique et la volonté politique en vue de l'éradication du fléau.

9. Dans le projet de résolution, on rappelle les résolutions pertinentes précédemment adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, et on fait référence au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 et à la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles. Dans les alinéas du préambule, il est question des conséquences désastreuses de l'infestation et on note avec satisfaction la volonté des pays donateurs d'appuyer les efforts visant à la combattre, compte tenu notamment de l'échec des mesures spéciales prises à ce jour pour contenir le fléau.

10. Dans le dispositif du projet de résolution, on réaffirme la nécessité d'accorder la plus haute priorité à la lutte contre l'infestation acridienne et on préconise des actions concertées dans ce domaine. M. Ghonda Napo Mbe Lukuya donne lecture du paragraphe 13 du projet de texte, qui est d'une importance particulière, et résume les mesures que le Secrétaire général est prié de prendre aux paragraphes 14 et 15. Etant donné que le projet de résolution est généralement considéré comme n'étant pas sujet à controverse, et qu'il porte sur une question qui concerne un cinquième de la population mondiale, ses auteurs encouragent tous les Etats à le soutenir et demandent instamment aux groupes des Etats d'Asie et des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes de parrainer également le texte.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/43/3, A/43/184, A/43/235-S/19674, A/43/283, A/43/287-S/19740, A/43/370, A/43/373, A/43/387-S/19918, A/43/399, A/43/425-S/19962, A/43/435, A/43/457-E/1988/102, A/43/460-E/1988/104, A/43/463-E/1988/106, A/43/480, A/43/510-S/20091, A/43/538, A/43/544, A/43/584, A/43/587, A/43/695, A/43/713, A/43/740, A/43/749; A/C.2/43/2, A/C.2/43/3, A/C.2/43/4, A/C.2/43/7; A/C.2/43/L.6; E/1988/50)

- a) STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (A/43/376-E/1988/67 et Corr.1)
- b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/43/15, vol. I et II, A/43/228 et Add.1, A/43/369, A/43/513 et Corr.1, A/43/612, A/43/763, A/43/698; A/C.2/43/L.7)
- f) TENDANCES A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite) (A/43/554)

/...

Projet de décision sur la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement (A/C.2/43/L.39)

11. M. ELGHOUAYEL (Tunisie), présentant le projet de décision au nom des membres du Groupe des 77, dit que, depuis la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux problèmes de développement, d'importants changements structurels ont eu lieu, qui touchent non seulement les pays en développement mais également les pays développés. Sous la pression des événements, un processus de restructuration économique et sociale a commencé. Bien que celui-ci n'ait pas encore abouti, les changements en question n'ont pas été analysés. C'est ce qui explique les maigres résultats des mesures de réforme. Il n'est toutefois pas trop tard pour renverser la situation ou définir les besoins et les objectifs pour les années à venir. Une session extraordinaire doit être convoquée pour jeter les bases d'une nouvelle ère et entamer un dialogue fondé sur l'interdépendance croissante des Etats. Ce n'est qu'à cette condition que l'ONU peut s'adapter à l'évolution des réalités et des objectifs des Etats Membres, en particulier ceux qui ont les plus grands besoins dans ce domaine, à savoir les pays en développement. Il est à espérer qu'à sa quarante-troisième session, l'Assemblée générale décidera de convoquer une session extraordinaire et arrêtera des mesures concernant les préparatifs, la date et le lieu de cette session.

Projet de résolution sur les préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies (A/C.2/43/L.40)

12. M. ELGHOUAYEL (Tunisie), parlant au nom du Groupe des 77 au titre du point 82 a) de l'ordre du jour, présente le projet de résolution, qui est essentiellement à caractère procédural. De telles stratégies ont bien entendu été élaborées par le passé et le Groupe des 77 tient à ce que les préparatifs soient conformes aux pratiques précédemment suivies. Il importe d'élaborer un instrument qui donnera à la communauté internationale et au système des Nations Unies dans son ensemble les moyens d'atteindre l'objectif de la stratégie, à savoir le développement économique et social des pays en développement. Le Groupe des 77 estime quant à lui que les grandes lignes et les buts de la stratégie actuelle restent valables, même si certains de ses objectifs n'ont pas été atteints. Pour des raisons d'efficacité, il convient de tenir compte des résultats obtenus et de procéder à une analyse rapide pour déterminer pourquoi tous les volets de la stratégie n'ont pas été exécutés. Il convient également d'étudier les carences de la stratégie.

13. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la CNUCED doivent tous deux contribuer à l'élaboration de la stratégie, en tenant compte des besoins nouveaux et futurs des pays en développement, à la lumière de l'évolution de la situation économique mondiale.

14. Au paragraphe 1, sont énoncées des lignes directrices pouvant servir de base à un débat constructif. Ces lignes directrices seront également utiles pour les travaux de la session extraordinaire consacrée à la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement. Aux paragraphes 2 et 3, on prévoit la création d'un comité spécial plénier qui serait chargé de préparer la nouvelle

(M. Elghouayel, Tunisie)

stratégie sur la base notamment de la contribution du Comité de la planification du développement. Il importe que l'ensemble des organismes du système des Nations Unies et les institutions issues de la Conférence de Bretton Woods participent aux préparatifs.

15. M. PANSAI (Malaisie) dit que son pays attache une grande importance aux questions relatives au commerce et au développement, du fait notamment que le commerce extérieur représente 60 % de son PNB et que, tout comme les autres pays en développement, il a souffert du protectionnisme, de la progressivité des droits de douane, de termes de l'échange défavorables et de la baisse des cours des produits de base.

16. Il est essentiel de maintenir un système de commerce international ouvert et libéral en vue d'intensifier les échanges internationaux et d'éliminer les restrictions commerciales. Le Gouvernement malaisien avait espéré que les négociations d'Uruguay favoriseraient l'ouverture du commerce international, mais il n'y a eu aucune amélioration et, en fait, le protectionnisme reste généralisé. Les engagements pris à Punta del Este, à savoir le statu quo et le démantèlement des mesures restreignant les échanges ne sont pas respectés. Aucun progrès n'a été réalisé dans les domaines considérés comme prioritaires par des pays en développement, notamment les produits tropicaux, les textiles et les produits agricoles. Lors du prochain examen à mi-parcours des nouvelles négociations, prévu à Montréal en décembre 1988, les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce doivent donner une impulsion nouvelle aux principes généralement acceptés visant à accorder aux pays en développement un traitement spécial en matière de commerce international. Malheureusement, les sentiments protectionnistes sont en hausse dans les pays développés alors même que ces derniers sont conscients que le commerce est un élément vital de la croissance des pays en développement. Dans les relations commerciales, les nations doivent freiner les tendances protectionnistes et parvenir à un accord plus réaliste et plus large concernant le réaligement des monnaies. Les accords qui se limitent exclusivement à un groupe donné se sont révélés désastreux pour les nations pauvres, dont la monnaie et les petits avantages commerciaux ont particulièrement souffert. L'adoption à Belgrade en avril 1988 de l'Accord sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement devrait contribuer positivement à la libéralisation du commerce international.

17. La crise de l'endettement menace la stabilité économique et politique des pays en développement. La Malaisie appuie les efforts actuellement menés par certains pays pour résoudre leur problème d'endettement sans porter préjudice à leur croissance économique. Certes les mesures prises par les pays développés et les institutions multilatérales pour résoudre le problème de l'endettement des pays en développement sont louables, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires. Les pays donateurs doivent non seulement améliorer la qualité des flux d'APD mais également accroître de façon sensible le volume de leur APD afin d'atteindre l'objectif de 0,7 %.

18. Depuis 1980, la Malaisie, dans la limite de ses ressources, met en oeuvre une politique d'aide aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, essentiellement sous la forme de services de formation, de stages, de

/...

(M. Pansai, Malaisie)

bourses d'études et de services consultatifs d'experts. La fourniture d'une assistance similaire par d'autres pays en développement amènerait les pays développés à s'acquitter de leurs obligations envers les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, en appliquant intégralement et de façon efficace les recommandations et les mesures contenues dans le nouveau Programme substantiel d'action.

19. La part des pays en développement dans le commerce mondial de produits agricoles et de produits de base diminue au moment même où les exportations mondiales de produits agricoles progressent. A cet égard, la Malaisie accueille avec satisfaction l'entrée en vigueur du Fonds commun, qui donnera aux producteurs et aux consommateurs une nouvelle occasion d'oeuvrer ensemble pour assainir le commerce des produits de base.

20. M. KHAN (Pakistan) souligne l'importance de facteurs non économiques tels que l'attitude, la motivation et le cadre institutionnel, ainsi que de facteurs économiques et quantitatifs dans la croissance économique. De toute évidence, le développement exige une interaction de ces deux groupes de facteurs et l'instauration d'un équilibre approprié. Ce qu'il faut avant tout, c'est un environnement international propice. Or, au cours de la décennie actuelle, un tel environnement n'a jamais existé et la détérioration des conditions économiques a constitué un important obstacle à la diversification économique. L'élaboration d'une nouvelle stratégie doit inclure une évaluation du climat international. Cette stratégie doit pleinement tenir compte du rôle de l'éducation dans la promotion de la croissance. Avant tout, l'éducation doit être considérée en fonction des possibilités d'emploi et l'emploi doit figurer au nombre des principales priorités de la prochaine décennie du développement.

21. Il importe certes de ne pas fixer trop d'objectifs, mais certains sont de toute évidence nécessaires. C'est le cas en particulier des objectifs concernant l'aide publique au développement, qui méritent d'être gardés. Il convient d'exhorter les pays développés à renouveler leurs engagements dans ce domaine. Parmi les domaines précis sur lesquels doit être axée la nouvelle stratégie, doivent figurer la solution du problème de l'endettement, la mise en place d'un système commercial international plus équitable et l'amélioration du fonctionnement du système financier international. Les faits nouveaux récemment intervenus dans l'économie mondiale ont souligné le rôle important que joue le commerce en tant que moteur de la croissance économique. Il est d'une importance vitale d'accroître l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux. Tant que ces pays ne seront pas en mesure de produire des excédents, ils resteront incapables de faire face à leurs obligations au titre du service de la dette. Il importe par conséquent d'accroître la compétitivité et le rendement du secteur d'exportation, en diversifiant les échanges et en privilégiant les produits à forte valeur ajoutée. Il convient en particulier d'encourager le paysan à produire non seulement pour sa propre consommation mais également pour le marché. Le développement de l'agriculture commerciale est un facteur déterminant du progrès économique, car il permet de dégager les excédents nécessaires à l'investissement et à la diversification.

/...

(M. Khan, Pakistan)

22. Malgré les appels généralisés en faveur d'un système commercial amélioré, renforcé et plus ouvert, il n'y a pas eu de progrès d'ensemble vers la libéralisation. Dans une large mesure, le commerce international continue d'être régi par toute une gamme de mesures non tarifaires préjudiciables aux pays à faible revenu, en particulier aux secteurs tels que l'acier, les textiles et l'agriculture. En outre, les tensions et les conflits persistants entre les principaux partenaires commerciaux ont créé une profonde incertitude concernant le climat international, ce dont ont souffert les plans de développement des pays en développement. L'élimination des perturbations d'origine tarifaire et non tarifaire contribuera non seulement à alléger le problème de l'endettement des pays à faible revenu, mais également à améliorer leur solvabilité et à stabiliser davantage le système financier international. Les pays en développement devraient également participer davantage à la transformation, à la commercialisation et à la distribution des produits primaires.

23. Les nouvelles négociations commerciales multilatérales fournissent l'occasion de mettre en place un système commercial libre, ouvert et équitable. Le Pakistan espère que les engagements concernant le statu quo et le démantèlement des mesures restreignant les échanges seront respectés, condition préalable de la réussite des négociations d'Uruguay. Le Pakistan est fermement attaché à la création d'un système commercial libre en vue de favoriser l'expansion du commerce sur la base de relations mutuellement avantageuses et de l'avantage comparatif. L'expansion du commerce mondial sur une base équitable exige notamment l'abolition des mesures restrictives et discriminatoires qui sont incompatibles avec les principes du GATT, l'accroissement de l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux dans le cadre d'un traitement spécial et préférentiel, et le retour à des pratiques commerciales normales dans l'industrie textile.

24. M. Khan émet l'espoir que la stratégie pour la prochaine décennie du développement renforcera l'interdépendance dans l'économie mondiale et sera axée sur l'homme en tant que moteur du développement.

25. M. THOMPSON (Fidji) dit que le ralentissement constant de la croissance économique mondiale, dont le taux est maintenant inférieur à 1 % par an, est une des raisons pour lesquelles il faut lancer d'urgence la quatrième Décennie pour le développement. La sagesse collective des Etats Membres de l'ensemble du système des Nations Unies et des autres organisations devrait permettre d'élaborer une stratégie plus réaliste, tenant compte de l'évolutoin de la situation dans le monde - charge de la dette impossible à gérer et instabilité financière généralisée -, qui tend à réduire à néant les avantages tirés des progrès réalisés. Etant donné les progrès spectaculaires de la science et de la technique et la révolution des communications, la mise en valeur des ressources humaines devrait occuper une place centrale dans cette stratégie.

26. Le commerce et le développement joueront aussi un rôle crucial dans la quatrième Décennie pour le développement. C'est pourquoi les négociations d'Uruguay doivent concerner réellement les pays en développement, tenir compte de leurs préoccupations prioritaires et leur permettre d'améliorer sensiblement le niveau de vie de leur population.

/...

(M. Thompson, Fidji)

27. La situation économique et sociale sera profondément affectée dans les années 90 par des changements importants, tels que le système de libre-échange prévu entre les Etats-Unis et le Canada, l'introduction de réformes économiques radicales en Union soviétique et en Europe orientale et l'intégration complète de la Communauté européenne. Les riches deviendront plus riches, tandis que ceux se trouvant au bas de l'échelle seront confrontés à des épreuves et à des privations encore plus grandes. Le ralentissement de la croissance du tiers monde se poursuivra inexorablement à moins que des mesures opérationnelles plus efficaces ne soient prises. C'est un engagement politique sans précédent et souvent courageux qui est attendu des pays jusqu'alors peu désireux de se joindre au consensus en faveur d'une action concrète.

28. Comme certains autres pays en développement insulaires, Fidji a une économie fragile et relativement peu développée. La coopération avec les autres Etats insulaires du Pacifique est devenue partie intégrante de la stratégie de développement; elle a été institutionnalisée par la création du Forum du Pacifique Sud et de son secrétariat, le Bureau de coopération économique du Pacifique Sud qui assure la coordination régionale du commerce, des transports maritimes, des secours en cas de catastrophe, de la pêche et de la formation.

29. Les activités menées à l'échelle régionale étant plus efficaces et plus économiques, diverses institutions régionales, notamment une université et un centre de formation aux télécommunications ont été créées, qui sont financées par les pays de la région, avec l'aide de donateurs bilatéraux et divers programmes d'assistance. Au nombre des dernières réussites significatives, on peut citer l'obtention de débouchés préférentiels dans des pays de la région et ailleurs. Il existe, par exemple, un accord de coopération commerciale entre des pays développés de la région - l'Australie et la Nouvelle-Zélande - et des Etats insulaires plus petits et moins favorisés.

30. Se référant au point 82 b) de l'ordre du jour au nom des Etats Membres de l'ONU qui sont aussi membres du Forum du Pacifique Sud, l'intervenant fait observer que, lorsque la Commission avait examiné les problèmes spécifiques et les besoins particuliers des pays en développement insulaires, à la quarante et unième session, les délégations avaient généralement déploré le manque de précision des débats. Il se félicite donc des efforts faits depuis lors par la CNUCED pour remédier à cette situation. Le document A/43/513, établi conformément à la résolution 41/63 de l'Assemblée générale, contient de nombreuses informations sur les difficultés spécifiques que rencontrent les pays en développement insulaires dans leur développement économique et social.

31. Certaines délégations craignaient que la notion de pays en développement insulaires ne diminue la force de la notion plus large et universellement reconnue de pays en développement. Les pays du Forum du Pacifique Sud s'accordent à penser que c'est la catégorie des pays en développement qui doit recevoir la priorité dans le contexte des activités du système des Nations Unies. Ils estiment néanmoins qu'il importe de reconnaître que leurs pays, comme les pays sans littoral, se heurtent souvent à des problèmes de développement qui sont différents de ceux des autres pays en développement et qui les aggravent.

/...

(M. Thompson, Fidji)

32. Le rapport publié sous la cote A/43/513 présente des conclusions et recommandations relativement modérées surtout en ce qui concerne les mesures d'appui sur le plan international. La délégation fidjienne est également préoccupée par le faible nombre d'organismes des Nations Unies interrogés aux fins de ce rapport. Il faudrait, au cours des deux années précédant la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, élaborer un programme coordonné pour répondre aux besoins spécifiques des pays en développement insulaires. Les délégations des pays du Forum du Pacifique Sud sont prêtes à collaborer avec d'autres délégations intéressées pour préparer un projet de résolution qui encouragera à poursuivre les travaux et à les centrer sur les problèmes des pays en développement insulaires.

33. L'intervenant demande aussi aux organismes des Nations Unies et autres organes chargés de l'établissement des documents statistiques et analytiques servant de base aux programmes et propositions de l'ONU en matière de développement, de rassembler des données plus utiles sur les petits Etats en développement insulaires des régions du Pacifique et des Caraïbes. Il existe des données pour presque tous les pays en question, mais on a tendance à les considérer comme sans importance du point de vue statistique. Par exemple, les tableaux figurant à l'annexe IV du rapport du Secrétaire général sur la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement (A/43/376) ne contiennent pas de données sur la région du Pacifique et pratiquement aucune sur la région des Caraïbes. Cette situation est inacceptable car elle contredit le caractère universel de l'ONU en ignorant certains Etats Membres parce qu'ils sont moins peuplés que d'autres : il faut donc y remédier.

34. M. Otobo (Nigéria) prend la présidence.

35. M. VILLECHEZ (Nicaragua) dit que le commerce international est devenu ces dernières années un sujet controversé en raison des différences d'objectifs, d'intérêts, d'attitudes et de perception qui séparent les divers membres de la communauté internationale. Les mesures unilatérales adoptées par les grands pays développés ont fait tomber les cours des produits de base à leur niveau le plus bas depuis 50 ans. Il en est résulté pour les pays en développement une réduction substantielle du revenu et de l'investissement national et un accroissement de leur dette extérieure qui a pratiquement paralysé l'économie de la plupart d'entre eux. Les subventions à l'agriculture des pays industrialisés ont aussi créé de graves tensions dans l'économie des pays en développement, obligeant ces derniers à contracter des dettes qu'ils ne pourront pas rembourser parce que, précisément, faute de pouvoir exporter, ils ne peuvent obtenir les devises requises.

36. La recommandation novatrice faite par la CNUCED dans son rapport de 1988 sur le commerce et le développement et qui consiste à réduire d'au moins 30 % les montants dus par les pays en développement les plus endettés aux banques commerciales est extrêmement positive, mais il serait plus réaliste d'étendre cette réduction à tous les pays en développement.

/...

(M. Villechez, Nicaragua)

37. Le faible taux d'accroissement du commerce international dans les années 80 est, comme la dette, un phénomène étroitement lié à la crise que traverse le système monétaire et financier international qui ne correspond plus aux réalités actuelles et doit être réformé. Outre les obstacles déjà mentionnés qui entravent le commerce international, il faut aussi signaler les mesures coercitives prises pour exercer des pressions économiques et politiques sur les pays en développement. Ces mesures, qu'elles soient directes ou indirectes, cherchent à modifier les politiques et les pratiques de certains gouvernements qu'elles visent à éliminer.

38. Le commerce international doit être un instrument de bonne volonté, de paix et de développement. Le recours à des mesures économiques coercitives et discriminatoires pour des raisons politiques est un véritable affront au droit international et à la Charte des Nations Unies et menace la survie même du système multilatéral. Dans le cas particulier du Nicaragua, l'embargo commercial et les autres mesures économiques coercitives imposées par le Gouvernement actuel des Etats-Unis d'Amérique, ont gravement compromis les chances de développement économique du pays. Etant donné l'illégalité et l'absurdité de cet embargo, la communauté internationale n'a cessé de chercher à y mettre fin tant dans le cadre de l'ONU que dans d'autres instances internationales. Aux trois sessions précédentes de l'Assemblée générale, elle a démontré sa solidarité avec le Nicaragua en adoptant, à une large majorité, des résolutions reconnaissant son droit à demander l'annulation de ces mesures. Le système économique latino-américain et le Mouvement des pays non alignés ont aussi adopté des décisions dans ce sens. Et pourtant, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a répondu à la demande de la communauté internationale, en intensifiant son agression économique et en élargissant et renouvelant l'embargo, tous les six mois, le dernier renouvellement s'étant produit pendant la semaine en cours. Cette attitude va à l'encontre de l'arrêt historique rendu par la Cour internationale de Justice en juin 1987 et constitue un manque de respect à l'égard du système de commerce multilatéral et une insulte à l'Organisation des Nations Unies et à ses Etats Membres et témoigne d'un mépris arrogant pour l'ordre juridique international.

39. Le principe de la conciliation doit continuer de régir l'ordre juridique international. Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay offrent la meilleure occasion de réaffirmer les principes fondamentaux qui doivent régir les relations commerciales internationales. Les résultats des négociations quels qu'ils soient seront de peu d'importance s'ils ne s'accompagnent pas d'un renforcement des mécanismes de règlement des différends de manière à assurer le respect des droits des pays en développement. Les pays en développement doivent quant à eux mettre en oeuvre une stratégie active et dynamique au cours des négociations, s'ils ne veulent pas que le processus de négociation soit contrôlé par les pays industrialisés. Les négociations d'Uruguay offrent une excellente occasion d'améliorer le système commercial international par l'application de l'article XXI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et la révision complète de ses dispositions sur la base de la Déclaration de Punta del Este.

/...

40. M. AL-MANA (Qatar) dit que les problèmes économiques et sociaux des pays en développement augmentent en nombre et en complexité à une époque où ces pays ont la redoutable tâche d'élever le niveau de vie de leur population. L'Assemblée générale a, chaque année, demandé l'adoption de mesures à ce sujet et convoqué des conférences et des sessions extraordinaires dans ce but mais la situation économique mondiale empire, l'endettement extérieur s'aggrave et le commerce subit de plus en plus de restrictions. A ces problèmes s'ajoutent les catastrophes naturelles, les problèmes d'environnement et la famine largement répandue. De nombreux pays du tiers monde sont incapables de fournir à leur population les services nécessaires et encore moins de rattraper leur retard économique et social.

41. Les stratégies de développement formulées par l'Organisation, le nouvel ordre économique international proposé et le dialogue Nord-Sud n'ont pas donné les résultats escomptés. La coopération internationale pour le développement économique et social est loin d'avoir atteint ses objectifs. Les mesures appropriées qui doivent favoriser un apport suffisant de capitaux aux pays en développement et la libéralisation du commerce n'ont toujours pas été adoptées. Le transfert de technologie vers les pays en développement continue de se heurter à de nombreux obstacles financiers et politiques. Un nouveau phénomène est apparu, celui des effets néfastes de l'industrialisation, (problèmes écologiques et problèmes posés par l'évacuation des déchets).

42. Les leçons tirées de la planification du développement ces trois dernières décennies indiquent qu'un grave problème est le manque de volonté politique qui empêche de passer à l'action. Dans de nombreux cas, la coopération internationale pour le développement a pris des formes bilatérales en raison de son caractère d'urgence. La délégation nicaraguayenne insiste cependant sur l'importance d'une approche multilatérale de la coopération économique et espère que ce principe sera souligné et réaffirmé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale qu'il a été proposé de convoquer et qui porterait sur la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement.

43. Il faut se féliciter des efforts déployés par le Secrétaire général et ses collaborateurs pour identifier les causes des problèmes auxquels se heurte le développement économique et social. Le cadre qu'ils ont proposé devrait faciliter le règlement de ces problèmes sous tous leurs aspects. Les organismes des Nations Unies ont à leur disposition une importante réserve de ressources humaines et intellectuelles qui devrait être mobilisée pour élaborer la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement tout en s'attaquant aux vrais problèmes et en tenant compte de l'expérience acquise.

44. M. KING (Trinité-et-Tobago) souscrit à la déclaration faite par le représentant de la Tunisie à la 37e séance au nom du Groupe des 77. Il se félicite en particulier du rapport du Secrétaire général sur les problèmes spécifiques et les besoins particuliers des pays en développement insulaires (A/43/513) et du Programme d'action pour les petits pays en développement insulaires, proposé par la Communauté des Caraïbes (A/C.2/43/7).

(M. King, Trinité-et-Tobago)

45. De nombreux obstacles tarifaires et non tarifaires entravent le commerce des pays en développement en particulier celui des produits traditionnels - textiles, confection et produits tropicaux - secteurs dans lesquels ces pays sont compétitifs. Les mesures protectionnistes visent aussi les industries manufacturières dans lesquelles ils viennent d'acquérir un avantage concurrentiel. Alors que de nombreuses sociétés du Nord peuvent contourner les obstacles au commerce en établissant des unités de production ou des filiales dans les marchés protégés, la plupart des entreprises du Sud n'en n'ont pas les moyens et sont donc très vulnérables aux restrictions commerciales imposées par le Nord.

46. La libéralisation du commerce concernant les produits d'exportation qui intéressent les pays en développement atténuerait les contraintes imposées à la croissance de ces pays par les problèmes de devises et présenterait des avantages pour les pays développés. Le supplément de recettes d'exportation pourrait servir à l'importation de biens d'équipement et de biens intermédiaires produits dans les pays du Nord, favorisant ainsi la croissance des secteurs concernés. Les devises contribueraient aussi à assurer le service de la dette. Pour cette raison, l'intervenant attache une importance particulière aux dispositions relatives au statu quo et aux mesures de rétrogression prises dans le cadre de la Déclaration de Punta del Este.

47. Dans son rapport sur les pays en développement insulaires, le Secrétaire général a décrit avec lucidité les problèmes spécifiques que rencontrent ces pays et leurs causes. On mentionnera parmi les problèmes graves la nécessité de multiplier les infrastructures - installations aéroportuaires et portuaires notamment - dans les Etats composés de diverses îles. Les projets de construction de ces installations, qui sont d'une importance cruciale pour le commerce et le tourisme ne peuvent souvent pas être menés à bien sans l'aide de la communauté internationale. La petite taille des pays en développement insulaires et celle de leurs marchés exige que leur développement soit orienté vers les exportations. Certains pays ne peuvent toutefois exporter leurs produits que s'ils bénéficient d'un traitement préférentiel. Il est à espérer que la recommandation du Secrétaire général concernant les différents arrangements propres à satisfaire les besoins particuliers des pays en développement insulaires sera examinée favorablement par les parties intéressées. L'intervenant approuve les recommandations faites par le Secrétaire général au paragraphe 116 de son rapport concernant l'admission des pays en développement insulaires au bénéfice d'une aide à des conditions de faveur. La Trinité-et-Tobago croit savoir que la Banque mondiale approuve cette idée; M. King demande donc instamment au PNUD et aux autres organisations de prendre note de ces recommandations et d'y donner suite.

48. M. DOLJINTSEREN (République populaire mongole) dit que, comme il est indiqué dans le document établi par la Commission ministérielle permanente pour la coopération économique du Mouvement des pays non alignés (A/43/713), le commerce mondial n'a augmenté que de 2 % par an durant les années 80, contre 8,5 % et 5 % au cours des deux décennies précédentes; en 1988, il a reculé de 1 % par rapport à 1987. Le commerce international reste perturbé par les déséquilibres et les conflits commerciaux. Les fondements de l'économie mondiale ont été ébranlés par

/...

(M. Doljintseren, Mongolie)

le protectionnisme et d'autres pratiques commerciales discriminatoires, par la chute du cours des produits de base, par l'augmentation effrénée du prix des produits industriels et par la dette astronomique des pays en développement. Seuls des efforts actifs de la communauté internationale pourront résoudre ces problèmes. La CNUCED a un rôle important à jouer à cet égard, notamment pour trouver des solutions aux problèmes économiques et commerciaux des pays non alignés et des autres Etats en développement. L'une des réalisations les plus importantes de la CNUCED a été la mise en place de principes régissant les relations et les politiques commerciales au niveau international, dont le respect est l'une des conditions essentielles à la relance de l'économie mondiale. L'Assemblée générale doit absolument réaffirmer la nécessité de respecter ces principes. Les travaux de la CNUCED sur le protectionnisme, sur l'exode du personnel formé des pays en développement et sur les réformes du système monétaire international revêtent une importance capitale. Le Gouvernement mongol préconise la libéralisation du commerce mondial et a toujours agi en faveur de la suppression immédiate du protectionnisme. Dans ce contexte, la délégation mongole propose de déclarer sans délai un moratoire à l'échelle mondiale concernant les mesures protectionnistes.

49. Les Etats ont de plus en plus besoin de définir des principes concrets réglementant les services transfrontière. Le Conseil du commerce et du développement doit examiner ce problème, sans toutefois empiéter sur le rôle du GATT dans ce domaine.

50. La CNUCED a obtenu d'excellents résultats avec la création et l'application du programme intégré pour les produits de base ainsi que de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base dans le cadre du programme intégré. L'adhésion d'autres grands Etats à cet accord permettrait d'accélérer l'application pratique du programme intégré.

51. La délégation mongole loue le travail accompli par le Conseil du commerce et du développement depuis la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Les décisions prises par le Conseil sur le transfert inverse de technologies, sur l'octroi aux pays en développement d'une assistance technique à propos des négociations d'Uruguay, sur les relations commerciales entre les pays ayant des systèmes socio-économiques différents et sur un certain nombre d'autres questions revêtent une importance particulière. Le Conseil a aussi rationalisé les travaux de la CNUCED en réduisant le volume des documents et le nombre des sessions et il a donné une nouvelle impulsion à l'application de l'Acte final de la septième session de la Conférence. L'orateur espère que l'Assemblée générale approuvera les travaux du Conseil et ses conclusions.

52. M. Navajas-Mogro (Bolivie) reprend la Présidence.

53. M. SINGH (Singapour) dit qu'il est de plus en plus douteux que les négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral aient une issue positive. Depuis le début de ces négociations, le protectionnisme se renforce à mesure que les pays développés réagissent contre les nouvelles puissances économiques et les nouveaux pays industriels. Si l'on ne parvient pas à inverser cette tendance, le système

/...

(M. Singh, Singapour)

économique multilatéral laborieusement édifié sur les ruines de la grande dépression et de la seconde guerre mondiale s'effondrera. L'histoire et les principes économiques rationnels nous ont appris que le libre-échange enrichissait les nations et stimulait la libre circulation des idées. Or, pour certains responsables politiques, les barrières commerciales paraissent plus indiquées que l'augmentation de la productivité grâce à une libre concurrence.

54. En tirant pleinement parti de leur main-d'oeuvre peu coûteuse et d'autres facteurs, certains pays en développement ont pu s'industrialiser assez rapidement. Autrefois fabricants de textiles et de chaussures, ils ont pénétré dans les secteurs de la construction navale, de l'automobile et des machines-outils. Les pays développés ont refusé de réviser leurs structures industrielles en fonction des progrès accomplis par des économies précédemment dépendantes. Dans une communauté mondiale de plus en plus interdépendante, pays développés et pays en développement doivent s'efforcer d'exploiter au mieux des ressources mesurées et chercher la complémentarité. Les nouvelles formes de protectionnisme, notamment les barrières non tarifaires et administratives telles que l'étiquetage obligatoire des produits dans la langue du pays importateur, témoignent de préoccupations injustifiées et de calculs économiques erronés.

55. En faisant preuve de la volonté politique nécessaire, on pourra apporter les changements structurels requis pour pallier les insuffisances de l'ordre économique actuel. Il n'y a pas d'autre choix puisque, dans les circonstances actuelles, on n'a pu mettre en place un nouvel ordre économique international assez rapidement pour remplacer celui qui existe actuellement.

56. M. TYSON (Etats-Unis d'Amérique) se déclare opposé par principe à la prolifération des décennies spéciales des Nations Unies. Il juge plus contestable encore leur renouvellement constant qui commence à revêtir un aspect routinier. Lorsque le Président Kennedy a déclaré prioritaire la Décennie du développement, cela ne voulait pas dire que le Gouvernement des Etats-Unis s'engageait à promouvoir une série continue de décennies du développement. Les temps ont changé. La proclamation d'une nouvelle décennie du développement ne changera pas grand chose aux besoins urgents du monde moderne en matière de développement. La délégation des Etats-Unis doute sérieusement qu'il soit nécessaire de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et elle s'inquiète des dépenses extra-budgétaires qu'entraînera la proclamation d'une nouvelle décennie du développement.

57. Les événements ont montré qu'il était impossible de formuler une stratégie internationale de développement applicable efficacement à tous les pays en développement. Il est de loin préférable d'aborder chaque cas en particulier.. Bien qu'ils aient appuyé la stratégie pour les années 80, les Etats-Unis avaient eu de sérieuses réserves, notamment en ce qui concerne l'objectif irréaliste de 0,7 % du PIB consacré à l'APD. L'une des autres grandes faiblesses de cette stratégie est qu'elle a été axée sur l'intervention directe de l'Etat dans le développement, alors que le rôle crucial de l'entreprise privée a été clairement démontré. L'un

/...

(M. Tyson, Etats-Unis)

de ses aspects positifs est qu'elle a mis l'accent sur les besoins en matière de développement social et sur les besoins fondamentaux de l'homme.

58. Il serait plus utile d'utiliser les ressources de l'ONU pour diffuser des informations sur les stratégies de développement qui ont réussi et sur les cas où l'ajustement s'est traduit par une croissance durable. Toute nouvelle stratégie doit souligner le rôle des pays en développement dans la mobilisation des ressources intérieures, en complément de l'appui fourni par la communauté internationale. Il faut aussi éviter de fixer aux stratégies des objectifs rigides et finalement vains en matière d'aide publique au développement et de croissance économique.

59. M. CABACTULAN (Philippines) dit que les polémiques semblent éclipser la réalité de la pauvreté généralisée, notamment en Afrique et en Asie. Malgré l'oeuvre importante accomplie par les organismes des Nations Unies dans le domaine du développement, il reste encore beaucoup à faire. S'il est vrai que la volonté politique fait défaut et que le multilatéralisme est en danger, chacun est en fin de compte responsable des échecs.

60. En dépit d'un climat peu favorable, la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement laisse espérer que des mesures plus concrètes seront prises pour améliorer l'économie mondiale. Les débats sur le protectionnisme et l'ajustement structurel organisés par le Conseil du commerce et du développement et ceux sur la dette qui ont eu lieu à la CNUCED sont particulièrement intéressants. Comme les questions de la dette et du développement sont indissolublement liées, la CNUCED a un rôle très important à jouer dans la solution du problème de la dette.

61. Les négociations d'Uruguay doivent prendre en considération les produits tropicaux et l'agriculture, domaines qui intéressent au premier chef les pays en développement. Elles doivent aussi appliquer le principe du traitement spécial et différencié à l'égard des pays en développement. La délégation philippine se félicite des activités entreprises par la CNUCED pour appuyer les négociations d'Uruguay. Elle accueille aussi favorablement l'attention manifestée par la Suède de lever toutes les restrictions quantitatives sur les importations de textile et de vêtements d'ici la fin du mois de juillet 1991 et espère que d'autres pays développés s'engageront sur la même voie de manière à ouvrir leur marché aux pays en développement, car l'arrangement multifibre est contraire aux principes du GATT.

62. La délégation philippine appuie sans réserve la proposition du Groupe des 77 consistant à créer un comité plénier spécial chargé d'élaborer la nouvelle stratégie internationale du développement, qui présenterait un projet préliminaire à l'Assemblée générale lors de sa quarante-quatrième session.

63. Le représentant du Japon a exprimé des conceptions nouvelles et intéressantes sur l'aide au développement, dans laquelle il voit une responsabilité partagée et non une stratégie reposant sur une relation d'affrontement entre le Nord et le Sud. La nouvelle stratégie, qui cherchera à favoriser l'autosuffisance des pays

/...

(M. Cabactulan, Philippines)

en développement, devra comporter des objectifs quantitatifs et des calendriers concrets relatif à l'application de politiques globales et sectorielles. Elle devra devenir un instrument de relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement; dans ce contexte, la proposition d'organiser une session extraordinaire de l'Assemblée générale est particulièrement justifiée. Cette session devrait susciter des engagements au niveau international et définir un cadre d'action plus spécifique qui pourrait être incorporé dans la stratégie.

64. M. PAPANATOS (Grèce), parlant au nom des 12 Etats membres de la Communauté économique européenne, dit que, comme les Douze l'ont indiqué lors de la seconde session ordinaire du Conseil économique et social, les généralisations relatives aux pays en développement ont limité l'efficacité des stratégies antérieures. En raison de la rigidité des cadres de développement, il a été difficile de s'adapter à l'évolution des réalités économiques et politiques. Il aurait sans doute été plus utile d'examiner la meilleure politique de développement pour chaque pays. S'il est important de souligner la responsabilité des pays en développement, toute nouvelle stratégie doit être principalement axée sur la coopération en faveur du développement international. La nouvelle stratégie doit aborder les problèmes de développement non pas en général, mais dans leur contexte particulier. Les années 90 seront une période de transition au cours de laquelle la croissance des pays en développement sera influencée par les résultats économiques des pays développés et par les réformes appliquées dans les grands pays à économie planifiée. Dans certains pays, le prix à payer pour l'ajustement sera plus lourd que dans d'autres. L'objectif sera de sauvegarder les priorités sociales à mesure que les efforts d'ajustement se poursuivront.

65. La nouvelle stratégie ne devra pas s'appliquer à l'échelle mondiale, mais être axée sur le développement de chaque pays, dans un contexte régional. Il faudra examiner de plus près les relations entre la stabilité, l'épargne et les investissements dans chaque pays. Le document relatif à la nouvelle stratégie devra être concret et aborder plus précisément les nouvelles réalités du système économique international. La stratégie devra favoriser l'intégration régionale des pays en développement de manière à créer des zones économiques plus larges et elle devra proposer des mécanismes de négociation plus souples, auxquels le secteur privé et les sociétés transnationales pourraient apporter leur contribution. Il faudra aussi mettre l'accent sur le potentiel humain, la promotion de la femme et le développement durable et écologiquement rationnel, et préciser le volume et la qualité de l'aide publique au développement (APD). Les Douze souhaiteraient obtenir des précisions sur le lien que l'on compte établir entre une nouvelle stratégie et la proposition d'organiser une session extraordinaire de l'Assemblée générale dont l'objectif serait de mettre en oeuvre un développement affranchi des contraintes idéologiques.

66. M. RAICHEV (Bulgarie) dit que, dans un monde interdépendant, les politiques de supériorité militaire et d'affrontement sont inacceptables. En revanche, la coopération authentique et l'appui à la sécurité économique internationale en faveur des populations peuvent se révéler très positifs pour le processus de

(M. Raichev, Bulgarie)

développement. La CNUCED est depuis plus de 25 ans l'instance internationale dominante en ce qui concerne l'élaboration des stratégies de coopération économique à long terme et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Toutefois, son efficacité dépend en grande partie de la volonté politique de tous les Etats Membres. Les tensions et l'instabilité qui se sont manifestées dernièrement dans les domaines commercial et financier ont eu de graves répercussions sur les pays en développement. Ces pays sont particulièrement vulnérables à la baisse des prix des produits de base qui sont souvent leur seule source de recettes en devises. La délégation bulgare attache une grande importance à la coopération commerciale entre les Etats Membres. Le renforcement de la coopération doit être coordonné au sein de la CNUCED en fonction, notamment, de l'élimination des barrières artificielles. L'esprit de détente et de compromis qui a prédominé la septième session de la CNUCED contribuera aux efforts entrepris pour stabiliser et restructurer les relations économiques internationales. Le rôle de la CNUCED dans le commerce international est essentiel, comme l'affirme l'Acte final de la septième session. La Bulgarie est prête à coopérer avec les autres Etats Membres sur une base réciproque pour intégrer le commerce, les sciences et les techniques et renforcer la coopération économique multilatérale. Le Conseil du commerce et du développement a beaucoup progressé dans le domaine des relations commerciales entre les pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents, et les nouvelles idées exprimées dans l'Acte final de la session méritent une étude plus approfondie. Au moment où le commerce international se modifie de plus en plus sous l'effet des technologies de pointe, les négociations d'Uruguay peuvent jouer un grand rôle dans la suppression du protectionnisme et des pratiques commerciales restrictives.

67. A travers une série de changements économiques et sociaux de grande ampleur, la Bulgarie a connu les innovations technologiques, la décentralisation de la gestion et le recours accru aux mécanismes du marché. Au cours des dernières décennies, elle a fortement accru son commerce avec les pays en développement, qui est passé de 3,8 % en 1970 à plus de 11 % en 1986. Elle a en outre accepté de rééchelonner sa politique de remboursement des prêts à long terme contractés par un certain nombre de pays les moins avancés, tout en procédant à des investissements nouveaux dans ces pays. La nouvelle ambiance économique qui s'est instaurée en Bulgarie a aussi offert des occasions nouvelles de nouer des contacts directs avec des sociétés des pays développés à économie de marché. Les modifications apportées à la législation bulgare amélioreront le contexte des opérations en association et autres activités entreprises avec les sociétés étrangères. Dans le cadre de sa nouvelle politique économique, la Bulgarie a entamé les démarches nécessaires pour adhérer à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

68. M. KATES (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, dit que la déclaration malheureuse faite par le représentant du Nicaragua prouve à nouveau que le régime sandiniste est beaucoup plus intéressé par une rhétorique vide de sens que par un dialogue responsable. Les travaux de la Deuxième Commission sont sérieux et visent à résoudre des problèmes économiques qui se posent depuis longtemps. Il est inutile et fâcheux de gêner ces travaux par des insultes gratuites à l'endroit des Etats-Unis. Il est singulier que le régime sandiniste

/...

(M. Kates, Etats-Unis)

veuille faire la leçon aux Etats-Unis à propos des mesures commerciales alors que, depuis plus de neuf ans, le Gouvernement nicaraguayen s'interpose et intervient avec une irresponsabilité flagrante dans toute l'Amérique latine. L'appui apporté par le régime sandiniste à la subversion dans toute la région est à l'origine de l'agitation politique en Amérique centrale et de la dévastation économique du Nicaragua. Le régime sandiniste a affiché un mépris total pour la Charte des Nations Unies en opprimant systématiquement le peuple nicaraguayen et en commettant des actes de subversion et de déstabilisation dans l'hémisphère. En bafouant ainsi ouvertement la Charte, les Sandinistes montrent qu'ils ne sont pas intéressés par l'instauration de la paix en Amérique centrale. Le temps et l'énergie gaspillés à débattre de cette question ne font qu'empêcher la Deuxième Commission d'examiner un certain nombre de résolutions importantes pour de nombreux pays.

69. M. VILCHEZ (Nicaragua), exerçant son droit de réponse, dit que la Deuxième Commission est habituée à de telles remarques de la part de la délégation des Etats-Unis qui cherche à justifier une attitude injustifiable du point de vue moral, juridique et économique. Il tient à rappeler au représentant des Etats-Unis que seulement quelques mois plus tôt, le porte-parole de la Chambre des représentants des Etats-Unis a confirmé publiquement les plans fomentés pendant plus de huit ans par les Etats-Unis pour déstabiliser le Nicaragua par l'intermédiaire de la Central Intelligence Agency. En ce qui concerne l'embargo, la situation est si claire qu'il est inutile de s'y attarder davantage. La Cour internationale de Justice a déclaré que cet embargo était arbitraire et illicite, et l'Assemblée générale des Nations Unies demande depuis 1985 sa levée immédiate. Toute autre question relative aux affaires intérieures du Nicaragua est du ressort des Nicaraguayens et non des Etats-Unis.

70. M. TYSON (Etats-Unis d'Amérique) dit que les mesures commerciales adoptées par les Etats-Unis à l'égard du Nicaragua n'ont rien d'abusif ni d'illicite. Ni le droit international ni la Charte des Nations Unies n'empêchent les Etats d'agir pour sauvegarder leur sécurité dans les relations commerciales. Il est regrettable que cette question accessoire absorbe une partie du temps précieux dont la Commission a besoin pour examiner les véritables questions qui lui sont présentées.

La séance est levée à 18 h 5.